Vous trouverez sur cette page tous les documents nécessaires à votre inscription au CASB (Club d'Activité Subaquatique de Blois) en téléchargement plus bas.  
Nous vous rappelons que celle-ci doit être effective avant le 31**décembre 2024.** Sans licence FFESSM (Fédération française d'études et de Sports Sous-Marins) fournie à la validation de l'inscription, l'accès au bassin de l'Ag l’eau pourra vous être refusé à partir de cette date.

**Les inscriptions au CASB se tiennent dans le hall de la piscine le mardi et le jeudi entre 20h00 et 20h30.**

N'oubliez pas de garder une copie de votre certificat médical pour vos sorties.

Vous trouverez également les différents tarifs d'assurance complémentaire, ainsi qu'un résumé des garanties.

**Rappel**: votre licence FFESSM vous couvre uniquement pour une responsabilité civile. Il est fortement conseillé de prendre une assurance complémentaire pour vos sorties et voyages en plongée subaquatique.

Un tableau intitulé **"Rédaction du certificat médical"** vous indiquera quel Médecin vous devez consulter pour obtenir un certificat de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine, en fonction des cours ou de l'activité que vous allez choisir pour cette saison.

**En résumé pour votre inscription, vous devez apporter :**

* La fiche d'inscription + la fiche des tarifs
* L'autorisation parentale pour les mineurs
* Le certificat médical (voir tableau pour le médecin)
* L'autorisation du droit à l'image
* Le chèque correspondant au montant de votre cotisation
* Une photo d'identité

 Si vous possédez une adresse mail et si vous souhaitez recevoir les informations du club, n'oubliez pas de l'indiquer.